



Prix du séjour :
515€

ÉTÉ 2020

SAINT-JEAN-DE-LUZ / PYRÉNÉES ATLANTIQUES

LE CLUB JEUNES DE CAMIETA
8/16 ans

CAMI 1-2-3-4-5

Calendrier des séjours : du 13/07 au 18/07/20 , du 20/07 au 25/07/20 , du 27/07 au 01/08/20 , du 03/08 au 08/08/20 , du 10/08 au 15/08/20

Pour toute inscription, merci de nous faire parvenir le bon d'inscription ci-après complété.

Ligue de l'enseignement - Fédération des Œuvres Laïques de Lot et Garonne
Vacances Pour Tous – BP 60179 - 108 rue Fumadelles - 47005 AGEN CEDEX
Tél : 05.53.77.05.32 Fax : 05.53.77.05.37
AGREMENTS : UFOVAL : Ministère Jeunesse et Sports

**Centre de séjours permanent
DOMAINE CAMIETA**

Vacances Pour Tous 47
420 route de Souhara
64.122 URRUGNE
Tel : 05 59 47 10 76
Courriel : camieta@laligue47.org
Blog : www.domaine-camieta.com



Par la route : Autoroute A63 (ou R.N 10) Sortie Saint Jean de Luz SUD, direction St Jean de Luz-Ciboure. Le Domaine Camieta se situe derrière le centre Leclerc en suivant la petite route d'accès.

Par le train : Gare de Saint Jean de Luz-Ciboure

Par avion : Aéroport de Biarritz-Pays Basque (15 kms)

Vous êtes attendu le premier jour pour le déjeuner entre 11h et 12h, départ le dernier jour après le petit-déjeuner à partir de 9h30

Nous vous rappelons, conformément au protocole sanitaire, l'importance du respect des gestes barrières par vous, les responsables légaux et les jeunes dès votre arrivée sur le centre de séjours.

En autocar grand tourisme, vous recevrez une convocation vous donnant l'heure et le lieu de rendez-vous environ 8 jours avant le départ.

Départ Agen en autocar. **Merci de fournir un masque pour le transport Aller.**

1° repas servi : déjeuner du lundi

dernier repas servi : le petit déjeuner du samedi

► Situation géographique

Située sur la côte atlantique française, et aux portes de l'Espagne, Saint-Jean-de-Luz est le point de départ idéal pour découvrir le Pays Basque. Vous apprécierez la vigueur de l'océan atlantique et la beauté des plages, la proximité des villes comme Hendaye, Bayonne ou Biarritz, et les villages typiques comme Ascain, Sare ou Espelette. Côté nature, à voir le sentier du littoral, accessible à tous, la montagne et ses pottoks, des fonds sous-marins exceptionnels proches de la côte, ou encore les plus célèbres plages à l'origine du surf en France.

Le Domaine Camieta se situe à Urrugne, petit village traditionnel basque à 1,5 km de Saint Jean de Luz, au cœur d'un grand espace vert planté de chênes et de marronniers.

► Cadre de vie

Dans le parc ombragé du Domaine Camieta, les jeunes seront logés en bâtiment ou en tentes 6 places sur socle en dur et rangements individuels. Les animateurs dorment dans des hébergements situés à proximité de celles des jeunes. Sanitaires et lieux de vie : spécifiques à chaque tranche d'âges. Dès leurs arrivées, les enfants seront sensibilisés au respect du protocole sanitaire en vigueur et notamment aux gestes barrières. C'est dans cette optique que seront constitués des groupes de 15 enfants au plus durant la durée du séjour.

50 à 60 participants, répartis en sous-groupe de 15 enfants, dans le respect du protocole sanitaire.

Vis tes vacances comme tu le veux !!

Organise et compose tes vacances au gré de tes envies ! Avec ton groupe de copains, tu choisis tes activités, avec nos partenaires sportifs privilégiés et avec tes animateurs ; l'équipe d'animation sera vigilante à ce que chacun puisse pratiquer selon ses désirs et utilise un budget global en toute équité.

Une idée des possibilités : coucher de soleil en kayak, parc d'accrobranche ou parc aquatique Aquazone, Stand Up Paddle, séance de Yoga ou de surf mais aussi des sorties plus touristiques ou culturelles : journée dans la vieille ville de Bayonne, visite du Domaine d'Abbadia, Biarritz et son aquarium, Saint Jean de Luz... Dans un souci de développement durable, nous privilégierons les transports à vélo ou à pied.

Pour agrémenter tes vacances, ton animateur référent te proposera des activités tous les jours : pêche à

piéd, baignade à l'océan, jeux sportifs, pelote basque, activités manuelles,... Tout ce que nous pourrons mettre en place pour s'amuser ensemble.

► **Documents obligatoires liés aux activités ou au séjour**

**En cas de sortie en Espagne, sous couvert de l'autorisation des autorités des 2 pays : carte d'identité, carte de sécurité sociale européenne, autorisation de sortie du territoire
Test préalable à la pratique des activités nautiques & aquatiques**

► Protocole « COVID » : nous appliquerons strictement le protocole sanitaire relatif à la reprise des accueils collectifs de mineurs avec hébergement en vigueur à la date de début du séjour.

Le Domaine Camieta bénéficie de l'avis favorable de fonctionnement délivré par la commission de sécurité et d'accessibilité de la ville d'Urrugne et de l'agrément des services sanitaires requis.

La volonté de l'équipe est de faire apprécier la vie passée avec d'autres, dans le respect mutuel tout en favorisant une démarche d'autonomie. Chacun doit également être soucieux du matériel mis à disposition et respecter les règles de vie, sans lesquelles, toute vie de groupe est impossible.

Les vacances étant un moment particulier et privilégié de la vie de l'enfant et du jeune, l'équipe du centre (mettre le nom du centre), mettra tout en œuvre pour répondre aux droits, besoins et aspirations de chaque participant et pour respecter le rythme de chacun : petit déjeuner individualisé, endroits calmes aménagés, temps libres.....

► L'équipe d'encadrement : une équipe d'animation (1 pour 8 jeunes) attend les participants pour leur faire passer les meilleures vacances possibles. Elle a les compétences et qualifications requises (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur ou de directeur, brevet de surveillant de baignade, attestation de formation aux premiers secours) pour réussir les activités choisies en toute sécurité pour le plus grand plaisir de tous.

Les intervenants extérieurs que nous sollicitons pour l'encadrement de certaines activités sont des professionnels, avec qui nous conventionnons. Ils sont titulaires d'un brevet d'Etat et sont agréés par la DDCSPP.

► L'alimentation : la création, la composition des menus et la confection des repas sont confiées à des professionnels. Nous mettons en place une alimentation de qualité, équilibrée et variée, en quantité suffisante. Nous veillons également à ce qu'elle soit adaptée aux activités prévues lors du séjour. Notre projet éducatif reposant sur le principe de laïcité, nous effectuons le remplacement ou la compensation de certains aliments par d'autres au cours des repas. En cas d'allergies alimentaires, il est indispensable de nous transmettre dès l'inscription, tous les documents médicaux et PAI (projet d'accueil individualisé) afin de faciliter l'accueil, sans risque pour la santé de l'enfant ou du jeune et nous permettre d'évaluer notre capacité à prendre en compte la ou les interdictions alimentaires.

► Pour avoir des nouvelles de votre enfant

- Après le voyage aller exclusivement : 05 59 47 10 76.
Cette ligne est administrative et ne permet pas de parler aux enfants.
- Pendant le séjour, un téléphone est à disposition pour joindre les enfants : **07 82 53 46 49**
De préférence 1 heure avant les repas, notamment avant le dîner (20h) en raison des activités.
- Sur le blog du centre : www.domaine-camieta.com

- Le courrier : nous demandons aux enfants de vous écrire une fois par semaine. En retour, ils espèrent recevoir de vos nouvelles.

ATTENTION ! Si votre comportement était de nature à nuire à votre sécurité ou à celle de vos camarades, ou encore à compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun d'entre-vous, une décision de renvoi pourrait être prise à votre rencontre, frais de retour à votre charge...

En cas de symptômes du Covid-19, les parents de l'enfant sont avertis et doivent venir le chercher. Son départ est organisé de façon à éviter toute proximité avec les autres mineurs.

► **Trousseau de séjour / trousseau spécifique** : Nous conseillons vivement des vêtements et linge simples et robustes, en quantité suffisante pour que votre enfant puisse se changer après certaines activités. Il est de plus recommandé de marquer le linge et les vêtements, ainsi que les objets personnels. Une fiche trousseau type vous sera remise lors de l'inscription. Donnée à titre indicatif, elle vous permettra de faire un inventaire avec votre enfant des affaires qu'il emporte. Pour les séjours des enfants âgés de 6 à 11 ans, un inventaire d'arrivée et de retour sera systématiquement effectué par un animateur avec l'enfant.

► **Argent de poche** : Nous vous conseillons de ne pas en donner trop dans la mesure où est compris dans le prix du séjour. Sur place, deux solutions : l'enfant ou le jeune conserve son propre argent à « ses risques et périls », Il le remet à la direction qui lui en délèguera la gestion par un système de « banque ». Dans ce cas, merci de bien vouloir le glisser dans une enveloppe au nom du participant, à remettre aux animateurs le jour du départ en séjour.

► **Santé** : un dossier sanitaire de liaison vous sera remis lors de l'inscription. Veillez à le remplir soigneusement, il comporte des informations essentielles concernant le bon déroulement du séjour. Veillez également à nous fournir tous les documents utiles (attestations à jour de carte vitale ou CMU, carte vitale pour les jeunes de plus de 16 ans). Sur place, une assistante sanitaire, assurera le suivi médical de votre enfant. Veillez, en cas de traitement, à nous remettre impérativement une ordonnance afin de nous permettre d'administrer ce dernier. Si votre enfant est malade durant le séjour, vous serez informés et il sera naturellement conduit chez un médecin. Les honoraires de ce dernier, de même que les éventuels frais de pharmacie vous seront réclamés. Attention, pour les enfants et les jeunes bénéficiaires de la CMU, certains praticiens la refuse et nous contraignent à faire l'avance des frais et donc vous en réclamer le remboursement par la suite.

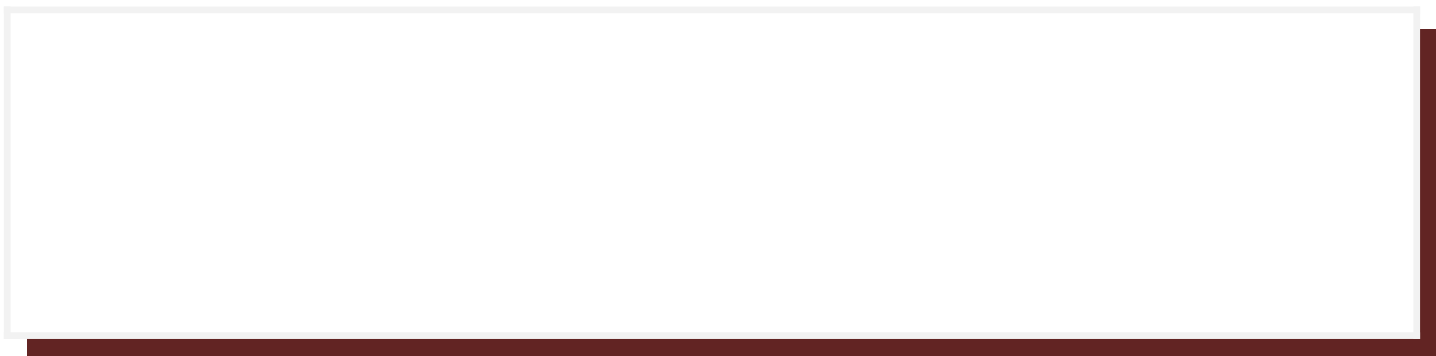
► **Utilisation du téléphone mobile** : bien que parfaitement autorisée, nous conseillons vivement aux enfants et aux jeunes de ne pas emporter leur téléphone mobile. En effet, il est déconseillé, voire interdit au cours de certaines activités et un usage abusif peut nuire à l'ambiance générale d'un séjour. Enfin, pour les plus jeunes, nous avons pu constater qu'il était parfois utilisé maladroitement pour appeler leurs parents et les inquiéter inutilement.

► **Objets de valeur** : La nature du séjour nous conduit à déconseiller la présence de tout objet de valeur (lecteur mp3, bijoux, téléphone mobile, tablettes, consoles, CD, vêtements de marque, etc...). Toute disparition d'objets personnels devra être signalée au directeur dès constat et, en tout état de cause, avant la fin du séjour. Attention les vols, dégradations ou pertes ne sont pas couverts par notre Association. Les lunettes de vue demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Pour prendre des photos, nous recommandons l'utilisation d'appareils jetables.

► Cigarette et e-cigarette : Nous rappelons qu'il est formellement interdit pour les jeunes de moins de 16 ans de fumer pendant le séjour (décret 2006-1386), dans et hors de l'enceinte du centre de vacances. Pour les jeunes de 16 ans et plus, une tolérance pourra être accordée en dehors du centre de vacances et selon les modalités définies par l'équipe du séjour.

Nous souscrivons pour votre enfant, une assurance durant le séjour (y compris durant le transport si nous l'organisons), auprès de notre compagnie d'assurance APAC/MAIF. Il sera ainsi couvert en Responsabilité civile (dommages corporels causés aux tiers), en Défense et Recours, en Individuel accident corporel, en assistance rapatriement sanitaire (sous réserve que soit fait appel à notre service d'assistance et avec son accord).

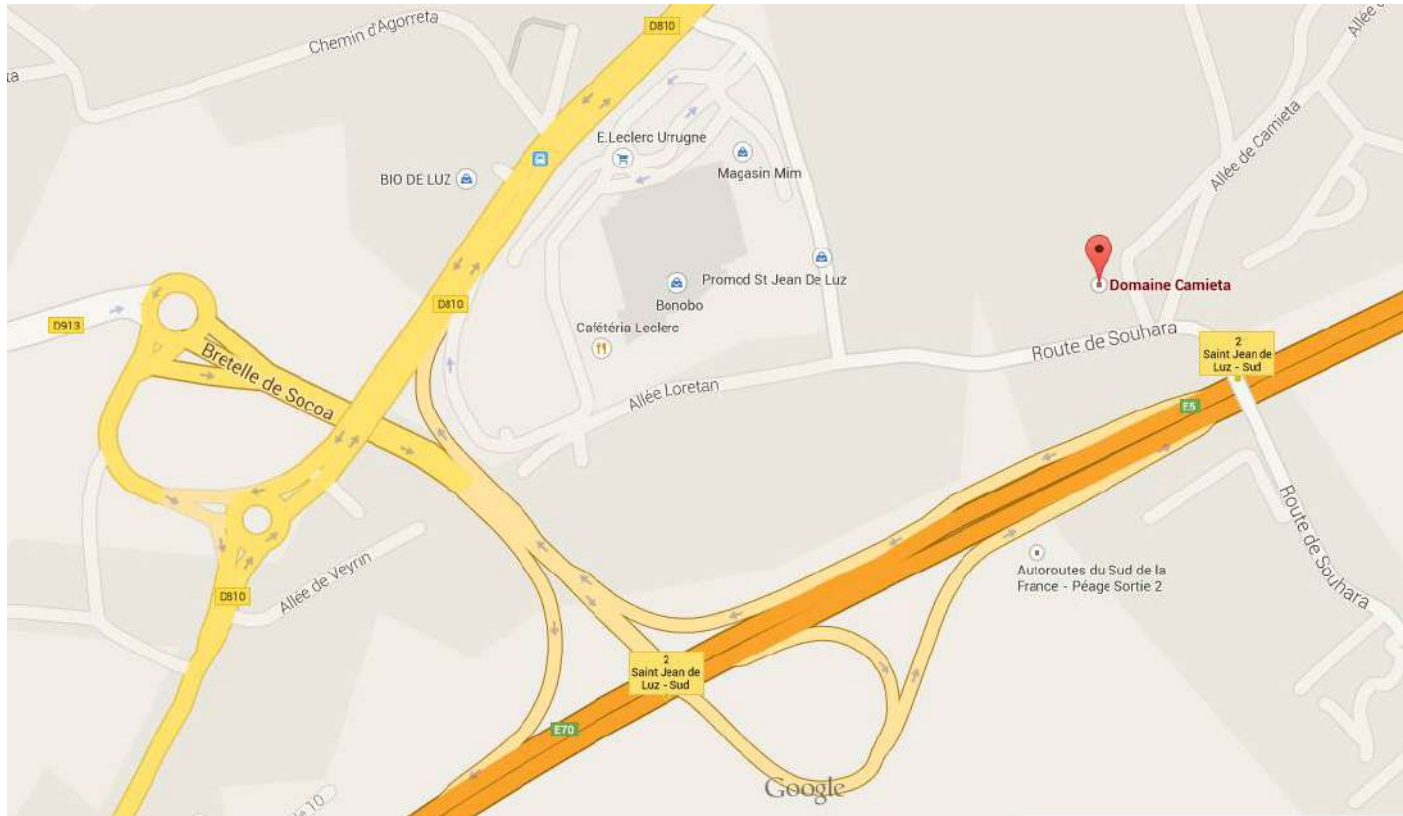
Un **guide pratique** vous a été remis au moment de votre inscription. **Nous vous invitons à vous y reporter pour prendre connaissance des informations ne pouvant figurer sur cette fiche.**



PLAN D'ACCÈS DÉTAILLÉ

Coordonnées GPS : 43.373954, -1,674079

Coordonnées géographiques : 43° 22' 26.2" N / 1° 40' 26.7" W



BON D'INSCRIPTION ÉTÉ 2020

(À renvoyer rempli et signé, accompagné du chèque d'acompte et du chèque d'adhésion à Vacances Pour Tous, BP 60179, 106 rue Farnadelles, 47005 Agen Cedex - 05 53 77 06 32 - vacancespour tous@halique47.org)
 Pour les séjours mentionnés ci-contre en pages 3, 4, 5 et 6

Nom / Prénom	Sexe	Date de naissance	Âge	Nom du séjour choisi	Référence du séjour	Dates du séjour	Salaire net	Départ Agen	Retour Agen
						du .. au ..			
						du .. au ..			
						du .. au ..			
						du .. au ..			
						du .. au ..			

Comment avez-vous eu ce dépliant ?

Oui / non

Adresse postale exacte des parents ou tuteurs légaux :

M. Mlle Mlle Mlle
 Prénom
 N° Rue
 Code Postal Ville
 Tél fixe Tél mobile
 Courriel
 Établissement scolaire fréquenté / établissement CAF ou MSA
 Nom de l'allocataire :
 Valable(s) enfant(s) par tierce partie pour la 1^{re} fois en séjour de vacances collectives ?

Adresse où doivent être envoyés la réservation de départ et la fiche sanitaire, (si elle est différente de la précédente)

M. Mlle Mlle Mlle
 Prénom
 N° Rue
 Code Postal Ville
 Tél fixe Tél mobile
 Courriel
 Nom de l'organisme à facturer

AUTORISATION POUR LES MINORS :

Je soussigné(e)
 Père Mère Tuteur
 déclare autoriser ma fille, mon fils, mon neveu et mon nièce à participer avec ma responsabilité à la réalisation indiquée.
 Le à
 Signature

IMPORTANT :

Je soussigné(e) certifie par la présente avoir pris connaissance des conditions générales des voyages et séjours Vacances Pour Tous qui figurent sur la brochure en ma possession et j'y souscris dans leur intégralité.
 Je reconnais également disposer dans le cadre du présent contrat de voyage, de la fiche technique correspondante au profil choisi, de toutes les informations prises en lire 3 de décret n°84-400 du 15 juin 1984 relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou séjours.

Le à
 Signature

NOS AGRÈMENTS

Reconnue d'utilité publique par décret du 14 avril 1950 - Régistre des agents de Voyages et de Séjours.
 Certificat d'immatriculation numéro R. 251-21 du code du tourisme - 04675180179

OÙ S'INSCRIRE ?

Au siège de la Fédération des Oubains Laïques, 09h00 aux jours de : 09h à 12h et 20h et de 13h30 à 18h. Vendredi 09h à 12h30 et de 13h30 à 17h.
 Forcé samedi et dimanche.
 Par correspondance à l'adresse figurant sur la couverture ou par courriel.

Nom et coordonnées (téléphone, adresse, courriel) du travailleur social qui relève ce dossier :

.....

Sécurité financière opératoire (4,5 % du prix de ou des séjours) : oui non

Je joint un chèque d'acompte d'un montant de 150€ à la somme de €
 Et un chèque d'adhésion (ajouté) d'un montant de 5,50€ à la somme de €
 Les 2 chèques sont à adresser à l'ordre de la Ligue de l'Enseignement

Cadre réservé à « Vacances Pour Tous »

Je refuse de recevoir à l'avenir les offres de séjours vacances de Vacances Pour Tous

NOS PRIX COMPRENIENT :

Le séjour, en pension complète. Les activités proposées (matériel fourni). Les services de nos animateurs. Le transfert et l'accompagnement d'Agen à Agen (sauf séjours spécifiques mentionnés). L'assurance AMC.

NOS PRIX NE COMPRENIENT PAS :

Le montant des frais médicaux et pharmaceutiques découlant d'éventuels soins et interventions. Le remboursement des dégâts matériels. Les frais liés aux éventuels évènements disciplinaires.

VOTRE ADHESION

VACANCES POUR TOUS est une association régie par la loi du 1er juillet 1901.
POURQUOI ADHÉRER ?
 Pour nous, vous ne pouvez être que « clients exclusifs », vous êtes obligatoirement des « adhérents » à notre association.
 En effet, en application de la loi des Associations de type 1901, nous n'avons pas le droit de vendre un quelconque produit à un client, par contre, nous avons le devoir moral de fournir des prestations à nos adhérents. Ceci est vrai pour toutes les autres associations de loisirisme collégiales. Notre association VACANCES POUR TOUS est ouverte à tous, sans condition.
 L'adhésion est annuelle et permet de bénéficier de toutes nos prestations, dans l'assurance qui couvre toutes nos activités.
 Cette adhésion devra être prise indépendamment et préalablement à toute inscription, soit : 5,50 € l'an.

Vous pouvez désormais régler vos acomptes et les salaires des séjours par carte bancaire. Soit en remplissant la partie ci-dessous, soit en nous dépliant dans nos locaux.
 Possibilité de régler votre séjour en 3 paiements sans frais.

.....
 Date d'expiration (MM/AA)
 Acompte :

Je soussigné(e)
 autorise la Ligue de l'Enseignement à déduire la somme de
 correspondant à l'acompte de 150€ (séjour choisi) ainsi que 5,50€ d'adhésion par participant.
 Le à

Signature de l'adhésif (1)
 Paiement du solde :

Je soussigné(e)
 autorise la Ligue de l'Enseignement à déduire 30 jours avant la date du séjour, la somme correspondant au solde de la valeur globale du séjour choisi, et, cas échéant, au montant total de la garantie antérieure, déduction faite de l'acompte versé.
 Le à

Signature de l'adhésif (1)
 Obligé à l'adhésion

ATTESTATION D'APTITUDE PREALABLE A LA PRATIQUE D'ACTIVITES NAUTIQUES ET

AQUATIQUES DANS LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

(Accueils relevant des articles L.227-4 et R.227-1 du code de l'action sociale et des familles)

Le test doit être effectué en piscine par un Maître Nageur

Nom et Prénom du mineur :

Date du test :

Aptitudes vérifiées et acquises :

1. En référence à l'article R.227-13 du code de l'action sociale et des familles et à l'arrêté du 25 avril 2012.

(Mettre une croix dans les cases correspondantes)

- Effectuer un saut dans l'eau
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes
- Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes
- Nager sur le ventre pendant 20 mètres
- Franchir une ligne d'eau
Ou passer sous une embarcation ou un objet flottant

2. En référence au code du sport

Pour la pratique des activités de canoë Kayak, nage en eau vive, voile organisées dans le cadre d'un établissement d'activités physiques ou sportives, ou encadrées par un prestataire de service

- Nager 25 mètres
 - Pour la pratique de canoë, du Kayak et de la nage en eau vive
 - Pour la pratique de la voile par les moins de 16 ans
- Nager 50 mètres
Pour la pratique de la voile à partir de 16 ans.

Personne ayant fait passer le test :

Nom et Prénom :

Qualification :

Etablissement d'appartenance :

N° de carte professionnelle d'éducateur sportif :

Signature :

**AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST)
D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE**
*(article 371-6 du code civil ; décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation
de sortie du territoire d'un mineur non accompagné
par un titulaire de l'autorité parentale ; arrêté du 13 décembre 2016)*

1. PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS

Nom (figurant sur l'acte de naissance) : _____
Prénom(s) : _____
Né(e) le : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] à (lieu de naissance) : _____
Pays de naissance : _____

2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION

Nom (figurant sur l'acte de naissance) : _____
Nom d'usage (ex. nom d'épouse/d'époux) : _____
Prénom(s) : _____
Né(e) le : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] à (lieu de naissance) : _____
Pays de naissance : _____ Nationalité : _____
Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :
 Père Mère Autre (préciser) : _____
Adresse : _____
N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie
Code postal : [] [] [] [] [] [] Commune : _____
Pays : _____
Téléphone (recommandé) : ____ / ____ / ____ / ____ / ____
Courriel (recommandé) : _____

3. DURÉE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est valable jusqu'au : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] inclus.
Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.
Exemple : une autorisation signée le 1^{er} septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.

4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations »⁽¹⁾ :
DATE : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] Signature du titulaire de l'autorité parentale : _____

⁽¹⁾ Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE À L'APPUI DE L'AUTORISATION ⁽¹⁾ :

Type de document (cocher la case) : Carte nationale d'identité Passeport Autre
(Préciser : _____)⁽²⁾
Délivré(e) le : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []
Par (autorité de délivrance) : _____

⁽¹⁾ La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter les nom, prénoms, date et lieu de naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance.

⁽²⁾ Personne de nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans ; Ressortissant de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de la Suisse : carte nationale d'identité ou passeport, délivrés par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité, ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA), en cours de validité ; Ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride, en cours de validité.

RAPPEL : « La présente autorisation n'a pas pour effet de faire échec aux mesures d'opposition à la sortie du territoire (OST) ou d'interdiction de sortie du territoire (IST). Si votre enfant fait l'objet d'une mesure d'interdiction de sortie du territoire sans l'autorisation des deux parents, il doit justifier de l'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de procédure civile. »

FICHE DU TROUSSEAU ETE

Centre de vacances

Participant : NOM.....

Prénom.....

Séjour : date et lieu

CETTE FICHE, MISE DANS LA VALISE, PERMET DE DRESSER L'INVENTAIRE A L'ARRIVEE ET AU DEPART DU JEUNE.
 Merci de comptabiliser également les vêtements portés par l'enfant ou le jeune le jour de départ.

L'énumération ci-dessous n'est qu'une indication que nous donnons aux familles. Le trousseau doit évidemment être constitué en fonction de l'âge de l'enfant, du lieu d'implantation du centre de vacances et des activités qui y seront pratiquées.

LISTE	NOMBRE			OBSERVATION
	FOURNI PAR LES PARENTS (*)	RELEVE A L'ARRIVEE	RELEVE AU DEPART	
1 ● VETEMENTS				
3 jeans ou pantalons				
5 chemisettes ou chemisiers ou polos				
2 gilets ou sweets				
1 paire de sandales ou nu pieds (en bon état mais pas neuves)				
1 paire de bottes caoutchouc				
1 paire de chausson ou pantoufle				
2 chapeaux de soleil ou casquette				
5 shorts ou bermudas				
8 slips ou culottes ou caleçons				
8 tee-shirts				
2 maillots de bain				
2 joggings ou survêtements				
2 pyjamas ou chemises de nuit				
8 paires de chaussettes ou socquettes				
1 imperméable ou K-way (absolument indispensable)				
1 bonnet de bain (exigé en piscine)				
2 pull-over chaud				
2 jupes ou robes				
1 blouson ou anorak léger				
1 paire de vieux basket				

LISTE	NOMBRE		
	FOURNI PAR LES PARENTS (*)	RELEVE A L'ARRIVEE	RELEVE AU DEPART
2 ● POUR LA TOILETTE , L'HYGIENE, LA PROPRETE			
3 serviettes de toilette			
3 gants de toilette			
2 serviettes de bain			
1 serviette de plage			
Savon, dentifrice, gel douche, shampoing			
Brosse à dents, peigne			
Crème solaire protectrice écran total (Coeff.7)			
Mouchoirs (pochette) 6.			
SI L'ENFANT EST INCONTINENT, augmenter son trousseau en conséquence et signaler ce fait au directeur par lettre jointe au dossier.			
SI LA JEUNE FILLE EST REGLEE, prévoir des serviettes périodiques.			
3 ● COURRIER			
Papier à lettres			
Enveloppes timbrées portant l'adresse des parents, grands-parents...			

ACTIVITES PARTICULIERES :

- **Activité voile** : il est indispensable de prévoir 1 ou 2 pulls supplémentaires, 1 bermuda ou un vieux jean. 1 paire de chaussures pour l'activité (soit 1 vieille paire de tennis, soit 1 vieille paire de bottes non doublées, soit 1 paire de sandalettes plastiques), anorak ou ciré.
- **Activité équestre** : le jeune peut emporter son propre matériel : sinon il est conseillé de se munir d'une paire de bottes plastiques ou autre et d'un jean usagé (les bombes étant fournies).
- **Activité camping (bivouac)**, apporter 1 sac à dos (15 litres), 1 duvet, une gourde.
- **Activité cirque et danse** apporter 1 paire de chaussons rythmiques et 1 jogging.
- **Activité foot** : crampons + protège tibia + vêtements de sport courts et longs en conséquence
- **Activité : moto** : prévoir 1 paire de gants , sweat-shirt manches longues, jeans, chaussures montantes
- **Activité montagne** : prévoir vêtements chauds, en supplément.(pull, chaussettes, blouson chaud)

REMARQUES :

- **Les draps et les couvertures** sont fournis dans le centre.
- **Le blanchissage du linge** est prévu 1 fois par période de 7 jours.
- **Le trousseau doit être marqué** au nom de l'enfant (marques portant le nom tissé en entier et cousues).
- **La fiche trousseau** est une fiche d'inventaire indicative et conseillée et non une liste de vêtements obligatoires.

Inventaire arrivée fait le : par

Inventaire départ fait le : par

(*) Colonne à compléter par les parents